

La

Prévention en Action

Guide méthodologique pour la prévention des risques professionnels

- **ÉVALUER POUR PRÉVENIR,**
Qu'est-ce-que-c'est ? p.3
- **ÉVALUER POUR PRÉVENIR**
Pourquoi ? p.4
Les 6 raisons pour agir
- **ÉVALUER POUR PRÉVENIR**
Comment ? p.6
Les 4 clés pour réussir
- **LES 5 ETAPES**
DE LA DÉMARCHÉ PRÉVENTION p.8
- **ÉVALUER POUR PRÉVENIR**
Avec qui ? p.25



Les entreprises adaptées



DIRECTION RÉGIONALE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Services
de santé
au travail

Editos



La prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail participent à la valorisation des métiers et au maintien d'emplois de qualité.

Une action collective sur cette problématique a été initiée par la DRTEFP en partenariat avec l'UNEA PACA.

Elle a pu se mettre en place grâce à l'implication forte de 10 structures de ce secteur qui se sont portées volontaires pour évaluer leurs risques professionnels et réfléchir aux mesures de prévention les plus adaptées.

Ce travail collectif a permis d'élaborer le guide de la prévention des risques professionnels qui sera mis à la disposition des entreprises adaptées de la région PACA.

Ce guide a été conçu à partir d'exemples concrets incluant la participation des salariés, des représentants du personnel et de leurs encadrants.

Il rappelle les étapes incontournables d'une demande pragmatique de prévention en vue d'apporter une aide concrète aux entreprises qui doivent évaluer les risques professionnels propres à leur activité et aux spécificités de ce secteur.

Je souhaite que ce travail incite l'ensemble des entreprises adaptées à initier cette démarche en vue d'améliorer les conditions de travail et d'emploi de leurs salariés.

Je remercie l'ensemble des participants à cette démarche collective.

Gérard CASCINO

Directeur régional du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle

La loi a transformé, en 2005, les Ateliers Protégés en Entreprises Adaptées, passant du secteur de travail protégé au milieu ordinaire de travail. Ainsi ces structures sont soumises désormais à des exigences économiques et sociales comparables à celles d'entreprises classiques, avec une particularité liée au statut des salariés, reconnus Travailleurs Handicapés pour au moins 80 % d'entre eux.

Cette spécificité fait de l'Entreprise Adaptée une forme d'entreprise sociale où la prise en compte de la « santé » des salariés est centrale par définition. A ce titre, la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail, au-delà de l'obligation légale, doivent être le support central de l'organisation du travail dans l'Entreprise Adaptée.

C'est donc avec conviction que des Entreprises Adaptées et la Délégation Régionale PACA de l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées) se sont engagées dans une démarche collective, initiée par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, visant à élaborer leur Document Unique conformément aux dispositions légales. La perspective que ce travail partagé permette la rédaction d'un guide méthodologique à la disposition de l'ensemble des Entreprises Adaptées sur le territoire national, représente une forme de reconnaissance pour le dynamisme des Entreprises Adaptées de notre région.

Laurent FISZBIN

Délégué Régional UNEA/PACA



Évaluer pour prévenir, qu'est-ce que c'est ?

La prévention des risques professionnels consiste à **prendre les mesures nécessaires pour préserver la santé et la sécurité** des travailleurs, dans le cadre du droit du travail et du dialogue social.

Pour agir, il est indispensable de :

Réaliser une évaluation des risques professionnels,
c'est-à-dire établir un diagnostic des risques en entreprises

Puis

Mettre en œuvre des mesures de prévention

Ces mesures résultent de choix et de priorités inscrits dans un plan d'actions.

Ces deux phases sont indissociablement liées : l'évaluation n'a aucun intérêt si elle ne conduit pas à la mise en œuvre de mesures de prévention.



Évaluer pour prévenir pourquoi ?

6 raisons pour agir

1 Protéger la santé et la sécurité des travailleurs

Aujourd'hui encore, un grand nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP) surviennent en France durant le travail. Chaque jour, 170 accidents du travail entraînent une incapacité permanente ou un décès, et environ 80 personnes sont reconnues atteintes d'une maladie professionnelle.

La nécessité d'évaluer les risques ne résulte pas uniquement de ce constat. L'absence d'accident ou de maladie professionnelle ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque : zéro AT/MP n'équivaut pas au risque zéro.

En effet, l'évaluation des risques professionnels suppose qu'un travail d'anticipation soit réalisé au sein de l'entreprise afin de comprendre et d'analyser tous les phénomènes susceptibles de faire naître un risque pour la santé et la sécurité au travail.

La perception par les travailleurs de leurs conditions de travail le montre bien : 76 % d'entre eux considèrent que le mode d'organisation du travail a un effet important sur les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Toute entreprise est concernée, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. L'évaluation des risques vise à tenir compte aussi bien des aspects humains, techniques, organisationnels du travail.

2 Répondre aux obligations de prévention

L'employeur doit respecter ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail. Les principes généraux de prévention, inscrits dans le code du travail (articles L 4121-1 et suivants rappelé en annexe 1), prévoient notamment que tout employeur est responsable de l'évaluation des risques et des actions de prévention qui en découlent. Il revient à l'employeur de mettre en place les moyens les plus adaptés pour répondre à son obligation de résultat dans ce domaine.

3 Favoriser le dialogue social

La prévention des risques professionnels et l'évaluation des risques s'appuient sur un dialogue constant et constructif entre l'employeur, les représentants du personnel et les salariés. Ce dialogue est la garantie d'une meilleure compréhension et d'un traitement efficace des risques professionnels.



Évaluer pour prévenir pourquoi ?

4 Créer un emploi de qualité

Cet enjeu, de niveau national et européen, a pour composante essentielle un environnement de travail sûr et sain.

Dans l'entreprise, il s'agit d'assurer de bonnes conditions de travail par une démarche de prévention ambitieuse. L'image de l'entreprise professionnelle en est valorisée, ce qui peut notamment favoriser le recrutement.

Un état des lieux mené dans le secteur fait ressortir des facteurs de risques spécifiques aux entreprises adaptées en lien avec :

- Leur statut : de type associatif ou SARL, elles sont exposées à des contraintes économiques différentes. Leur évolution est soumise à un véritable enjeu de performance ; or, l'équilibre entre les enjeux économiques et sociaux est de plus en plus difficile à trouver.

- Une forte variabilité de handicaps des salariés qui limitent fortement la polyvalence. L'augmentation des exigences de production et la forte flexibilité du marché nécessaire sont parfois difficilement compatibles avec certains profils de handicaps.

- Une diversité des handicaps et des niveaux de connaissance très différents d'une entreprise adaptée à l'autre des sources de handicaps et de leurs évolutions qui limitent la maîtrise des risques par l'encadrement.

- Des temps d'adaptation nécessaire plus longs et des difficultés spécifiques d'appropriation des outils de prévention.

Des modes de raisonnement particuliers à certains salariés les amènent parfois à prendre des risques pour être « comme les autres ».

- Une gestion personnalisée du handicap et souvent au jour le jour par l'encadrement est synonyme d'une bonne gestion du risque. Cependant, la forte variabilité de l'état de santé des salariés entraîne un absentéisme élevé et imprévisible. L'encadrement se retrouve alors affecté à la production au prix d'une moindre disponibilité.

- Enfin, les possibilités d'investissements techniques sont limités, faute de moyens financiers.

5 Créer un emploi de qualité

Pour préserver l'emploi et faciliter l'insertion sociale et professionnelle des salariés, des tâches simples doivent leur être proposées. Cependant, elles entraînent des risques liés à la répétitivité des gestes et aux manutentions manuelles. Faute de moyens liés aux investissements, le parc de machines et les outils de travail sont souvent vétustes et la rationalisation de l'espace difficile dans des espaces de travail où la mobilité est fondamentale pour s'adapter à une évolution du marché « fragmentée ».

Évaluer pour prévenir comment ?

Les 4 clés pour réussir

1 L'employeur est le garant de la sécurité et de la santé des travailleurs

Afin de favoriser la prévention des risques professionnels, l'employeur s'engage sur les objectifs, les modalités et les moyens permettant de créer une démarche durable. Pour cela, il associe l'ensemble des acteurs de l'entreprise (salariés, instances représentatives du personnel, médecin du travail, ingénieurs et techniciens de la prévention).

Le chef d'entreprise peut aussi s'adjoindre, si nécessaire, des appuis extérieurs tout en demeurant le seul responsable de l'évaluation des risques et des mesures de prévention qui en découlent.

Le CHSCT et les Délégués du Personnel poursuivent un objectif de prévention. Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur et des salariés. Son association est particulièrement précieuse pour :

- le choix des équipements de protection individuels (EPI) pour se protéger des produits chimiques et des risques de contamination
- l'information et la sensibilisation du personnel aux risques professionnels.
- la communication des contre-indications médicales permettant de ne pas exposer les salariés handicapés à des situations de mise en danger pour eux mêmes et les autres ;
- l'aménagement des postes de travail ;il peut effectuer à la demande de la Direction des études ponctuelles qui viendront éclairer et appuyer certains choix en matière de prévention

2 Une démarche globale

Un des objectifs d'une démarche globale d'évaluation des risques est de parvenir à une analyse exhaustive des risques professionnels, passage obligé vers des actions concrètes de prévention.

Comprendre pour agir, tel est l'esprit de l'évaluation des risques : analyser les situations de travail en s'appuyant sur les conditions d'exposition des travailleurs aux risques, afin de mieux les maîtriser.

Pour ce faire, il convient de prendre en compte toutes les composantes du travail :

- Personnel,
- Organisation et méthode de travail,
- Environnement de travail,
- Produits, matières et déchets,
- Équipements et matériels.

La prise en compte de l'ensemble de ces composantes nécessite une approche pluridisciplinaire de la prévention des risques professionnels ; il s'agit donc d'associer des compétences, notamment médicales, organisationnelles et techniques.

Dimension technique de travail

Les salariés des entreprises adaptées sont exposés à des risques en lien avec les machines et outils de travail utilisés dans l'entreprise ou à l'extérieur, sur les chantiers. Mobilier sommaire ou de récupération, les moyens techniques de travail ne sont pas toujours adaptés à l'activité menée mais la rendent possible néanmoins. Certaines machines dangereuses nécessitent des suréquipements (machines dangereuses encagées, double arrêt d'urgence...)

Dimension organisationnelle du travail

Dans ce secteur, la fragmentation du marché oblige à une organisation de l'espace particulière. La mobilité des postes de travail est essentielle pour s'adapter au chantier en cours. Les salariés sont par nature très dépendants de cette organisation du travail définie et sous contrôle permanent du chef d'atelier.

Dimension personnelle du travail

Les salariés qui travaillent dans ce type d'établissement témoignent parfois de modes de raisonnement particuliers. La forte variabilité de leur état psychologique ou physique les expose à des risques professionnels que le chef d'atelier doit prévenir, grâce à la connaissance acquise au jour le jour, de chaque salarié.

Évaluer pour prévenir comment ?

3 Une démarche dynamique

L'évaluation des risques professionnels doit permettre la mise en œuvre d'une démarche concertée qui s'enrichit progressivement, en s'inscrivant dans le temps. De cette façon, tous les acteurs de l'entreprise acquièrent une plus grande maîtrise de la prévention en s'appropriant la démarche.

4 La participation des salariés et de leurs représentants

Les salariés sont les premiers concernés par les risques professionnels auxquels ils sont exposés. À ce titre, leurs expériences, leur savoir-faire, leurs connaissances individuelles et collectives des situations de travail contribuent à l'évaluation des risques ainsi qu'à la recherche des actions de prévention à engager. Cette participation est assurée pendant les heures de travail des salariés.

Les instances représentatives du personnel participent non seulement à l'analyse des risques, mais contribuent aussi à la préparation et au suivi des actions de prévention.

Lors de l'observation du travail réel, il faut savoir distinguer :

- **les situations «habituelles» à risques** en lien avec les postes de travail, les machines utilisées, la gestion de l'espace, la cadence de travail, les variations individuelles de l'état de santé.

- **les situations «exceptionnelles» à risques** en lien avec tout changement d'activité et d'utilisation de nouveaux outils de travail, les retards de production. Tout changement de repère a pour effet de perturber fortement ces salariés et demandent des temps d'adaptation plus longs. L'état de santé de certaines personnes peut exiger une plus grande vigilance ou surveillance de la part du chef d'atelier qui sera forcé de «délaisser» certaines activités. Pour exemple, ce salarié qui «craque» psychologiquement et a décidé de partir. Le moniteur passera du temps à l'écouter, le rassurer et le convaincre de rester.

- **les savoir-faire de prudence.** Ils sont habituellement le fruit de l'expérience. Toutefois, certains de ces salariés ne peuvent pas les mettre en œuvre. Ils ont

souvent une vision partielle de leur poste de travail sans en mesurer toutes les conséquences en amont et en aval. Ce qui explique que le rôle du moniteur d'atelier consiste à répéter souvent les mêmes informations en ce qui concerne les gestes ou procédures. Les modes de raisonnements sont parfois déconcertants. Pour exemple, cette salariée, qui croyant bien faire, était montée sur la machine plieuse et se tenait debout en voulant effectuer le meilleur nettoyage. Les risques encourus ne sont pas les mêmes selon qu'on les considère en fonction du travail réel effectué ou en fonction du travail strictement prévu.

Les modes de raisonnement sont parfois imprévus car inattendus et le rôle du moniteur d'atelier est d'être sur une veille active constante en permettant l'exécution du travail réel sans risque.

Il arrive parfois que sur des chantiers extérieurs (exemple du tri de fruits), les salariés cherchent à dépasser les cadences pour montrer qu'ils sont autant productifs que des salariés « classiques ». Ces mises en situation renvoient néanmoins aux exigences de rendement attendues. Les directions de ces établissements considèrent qu'elles sont en augmentation et que le secteur des entreprises dites « adaptées » rendent de plus en plus difficiles les possibilités d'adaptation, entraînant dans les cas extrêmes, l'exclusion de certains profils de salariés. Les salariés témoignent d'une forte dépendance à l'organisation du travail et d'une absence de vision globale du risque pour les autres et parfois pour eux-mêmes. Une des difficultés pour le moniteur d'atelier, dans la gestion des aléas quotidiens est d'arriver à atteindre les objectifs de production. Ce qui explique qu'il soit parfois obligé de se mettre à la production pour avancer le travail.

Évaluer la démarche de prévention

- Assurer le suivi : valider, corriger
- Dresser un bilan périodique



Les 5 étapes de la démarche prévention

Étape 1

Préparer la démarche de prévention

- Élaborer une stratégie
- Recenser les analyses
- Préciser les modalités
- Planifier la démarche

Étape 5

Évaluer la démarche de prévention

- Assurer le suivi : valider, corriger
- Dresser un bilan périodique

Étape 2

Évaluer les risques

- Phase 1 : Définir les unités de travail
- Phase 2 : Réaliser un inventaire des risques
- Phase 3 : Estimer les risques
- Phase 4 : Rédiger le document unique

Étape 4

Mettre en œuvre les actions

- Désigner une personne chargée du suivi
- Disposer d'outil de pilotage

Étape 3

Élaborer un programme d'actions

- Opérer des choix
- Mettre au point une stratégie

ÉTAPE 1 - Préparer la démarche de prévention



C'est l'étape fondamentale qui conditionne le succès de la démarche. Pour cela, il est nécessaire de :

- **Élaborer une stratégie** en santé et sécurité au travail intégrée à l'activité de l'entreprise en fixant des objectifs et en définissant une organisation adaptée.
- **Recenser les analyses effectuées**, les données produites et les mesures prises en matière de prévention des risques professionnels.
- **Préciser les modalités de participation des acteurs internes** à l'entreprise (délégué du personnel, groupe de travail, personnes ressources...) et de recours à des compétences externes à l'entreprise (voir point 4 "évaluer pour prévenir : avec qui?").
- **Planifier la démarche** (calendrier, ressources, modalités de définition des unités de travail, méthodes d'analyse des risques...).

Parmi les données disponibles dans l'entreprise, citons pour mémoire :

- *Les accidents du travail (AT) ou maladies professionnelles (MP) ou incidents mineurs observés à chaque poste*
 - *L'absentéisme, le turn over, les plaintes des salariés*
 - *Les risques identifiés par le médecin du travail*
 - *La fiche d'entreprise du médecin du travail*
 - *Les risques identifiés et la liste des postes présentant des risques particuliers*
 - *Les observations faites par les organismes institutionnels de prévention (CRAM, inspection du travail).*
- Les contre-indications médicales individuelles posées par la médecine du travail*





ÉTAPE 1 - Préparer la démarche de prévention

Deux exemples montrent différentes possibilités d'actions :

Exemple 1: La démarche est portée par un cadre technique

L'entreprise : Entreprise adaptée - atelier façonnage

9 employés TH – 1 poste encadrement de proximité (responsable atelier)

Un atelier, divisé en 2 espaces de production – préparation coupe, pliage et encartage, montage.

POURQUOI ?

L'entreprise est consciente des risques et a dressé un inventaire de risques matériels

Les ateliers étant autonomes et dispersés géographiquement, il est important de créer une dynamique collective sur un socle commun. L'entreprise doit absolument construire les relais de proximité de la prévention au travers des responsables d'atelier.

Dans un premier temps, l'encadrement de proximité n'a pu par manque de temps montrer un grand intérêt pour se consacrer à la recherche de la dynamique sécurité. Pourtant, il fallait que le message passe par eux.

D'où l'idée de la construction d'une démarche participative

Pour motiver cet encadrement, la Direction a pris deux décisions :

- Elle intègre les problèmes d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail en amont de l'organisation du travail et des affectations sur les postes. Une traçabilité et un affichage des autorisations et aptitudes doivent permettre de se repérer dans le périmètre d'utilisation des machines.
- Elle suit les évolutions d'amélioration des conditions de travail et met l'accent sur les protections des personnes et l'équipement d'outil d'aide à la manutention.

COMMENT ?

C'est à la mise en place du CHSCT que la direction a lancé la mise en place de l'évaluation des risques qui conduira à l'élaboration du Document Unique. Un cadre technique a été nommé référent. Il a été accompagné sur le terrain par un acteur externe et s'est appuyé sur les fiches d'entreprises réalisées par la Médecin du travail. Il est chargé de mettre en place une dynamique collective dans l'entreprise.

Un groupe de travail est constitué. Il est composé des membres du CHSCT et de tout l'encadrement technique.

Ce groupe est animé par le référent technique qui est chargé par la Direction du suivi de l'opération.

Sur la base d'un premier inventaire des risques, le référent est accompagné de l'aide extérieure et ouvre sa lecture à d'autres risques que les risques matériels (coupure, électrique...) et découvre une autre approche de l'exhaustivité.

Le premier niveau est la définition rationnelle au regard du déroulement de l'activité de l'entité « unité ». Celle-ci pourra prendre plusieurs formalisations.

Cette approche va permettre de construire les liens dynamiques de la lecture de l'activité et d'intégrer dans la réflexion le responsable d'atelier et les opérateurs.

Le questionnement sur la perception de pénibilité et l'explication des modes d'organisation individuel va permettre une réflexion importante sur la variabilité des opérateurs (niveau de handicap, aptitude...) et la nécessité de personnalisation des solutions.



ÉTAPE 2 - Évaluer les risques



Exemple 2 : Un binôme, administratif et technique anime la démarche

L'entreprise : Entreprise adaptée - Atelier de blanchisserie

11 opérateurs – 2 encadrants

1 atelier récemment équipé

POURQUOI ?

Le milieu professionnel de la blanchisserie est très exposé aux accidents de travail lors de la manipulation du linge.

Les salariés sont fortement exposés aux contraintes de manutentions et aux contraintes posturales.

Ils sont aussi exposés aux risques infectieux lors de manipulations du linge sale.

Ces risques imposent une mise en place stricte de procédure et une logique de marche en avant dans l'organisation des tâches.

Ce milieu professionnel est aussi très sensible à l'environnement économique car ses marchés se construisent sur les mêmes bases et exigences qu'une entreprise « privée » et les attentes du client sont autant la qualité que la réactivité.

COMMENT ?

Le Directeur, moteur et instigateur d'une politique stricte de prévention des risques professionnels a délégué la mise en place et le suivi de cette politique à un binôme de salariés composé d'un administratif (le responsable commercial du secteur) et d'un opérationnel (le responsable atelier)

Le bâtiment qui abrite l'activité a été mis récemment en service.

Les aménagements intérieurs ont été conseillés par les équipementiers et fournisseurs.

Le résultat montre des failles importantes dans l'appréciation de la pénibilité et dans l'intégration de la prévention des risques.

L'équipe a souhaité remettre l'analyse à plat, leur approche a permis d'identifier les points suivants :

- 1) La non prise en compte des tâches extérieures liées au chargement et déchargement.*
- 2) Les manutentions pour les phases de triage*
- 3) Les postures contraintes associées à des manutentions répétées pour les phases de chargement et déchargement*
- 4) Les difficultés de déplacement au sein de l'atelier*
- 5) La répétitivité des tâches et l'affectation aux mêmes opérateurs de ces tâches*
- 6) L'absence de participation des opérateurs*
- 7) Le plan de charge qui doit atteindre un seuil de rentabilité et les difficultés d'intégrer les variables individuelles dans cette exigence*

Les échanges sur ce premier constat ont permis d'acter la nécessité de faire d'autres aménagements (accès, inversion machine) et investissements techniques (chariot fond amovible, étagères réglables...). Ils ont aussi montré la verbalisation d'un écart dans l'approche managériale de la production entre les exigences de rentabiliser l'atelier et la prise en compte des rythmes des opérateurs et l'incidence sur l'organisation de la production par les deux acteurs de la démarche.

8) La personne en charge de cette mission s'en va et laisse les salariés en insertion entre eux afin d'établir une liste des risques qu'ils pensent côtoyer chaque jour.

9) Les salariés ont communiqué une liste très concrète qui a permis de prendre conscience de la réalité du terrain.

10) La personne en charge de ce dossier a rendu compte de leurs suggestions.

11) Afficher le plan d'actions de prévention validé par la Direction.



ÉTAPE 1 - Préparer la démarche de prévention

Conclusion :

Pour partager les enjeux de la mise en place d'une démarche de prévention partagée, il est souhaitable de :

- *Construire collectivement les seuils de production et privilégier une lecture santé*
- *Créer un comité d'écoute pluridisciplinaire (production, commercial, médical)*
- *Favoriser les équipements et les aides techniques pour faire face à la pénibilité et à la répétitivité*
- *Anticiper par la modélisation et se nourrir des retours d'expériences*



ÉTAPE 2 - Évaluer les risques



Évaluer, c'est comprendre et estimer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, dans tous les aspects liés au travail. Cela implique que l'entreprise dresse, pour chaque unité de travail un inventaire des risques identifiés. Ensuite les résultats de cette analyse, conformément au code du travail, doivent être transcrits dans un document unique.

L'étape d'évaluation des risques se décompose ainsi en 4 phases :

Phase 1 :	Définir les unités de travail	14
Phase 2 :	Réaliser un inventaire des risques	15
Phase 3 :	Estimer les risques	21
Phase 4 :	Rédiger le document unique	21



Phase 1

Définir les unités de travail

L'identification des unités de travail constitue la clef de voûte pour mener à bien l'analyse des risques.

Elle nécessite une concertation entre le chef d'entreprise, les travailleurs et leurs représentants. L'activité réelle du travailleur ou d'un collectif de travail sert d'ancrage pour opérer ce découpage. Afin de tenir compte des situations très diverses d'organisation du travail, il revient à chaque entreprise de procéder à un tel découpage selon son organisation, son activité, ses ressources et ses moyens techniques.

Pour ce faire la méthode "quoi ? qui ? où ? quand ? comment ?" peut-être utilisée afin de recouvrir toutes les situations de travail :

- Quelle est l'activité réelle des travailleurs ?
- Qui l'exerce ?
- Où et quand est-elle exercée ?
- Comment (avec quels moyens) ?

De ce questionnement, peuvent résulter des regroupements de situations de travail présentant des caractéristiques voisines, sans pour autant occulter les particularités de certaines expositions individuelles.

Une unité de travail est à considérer comme une famille de risques auxquels un salarié se trouve exposé.

Trois exemples différents de choix d'unités de travail:

Les activités de travail

Ateliers de façonnage, imprimerie et carterie

8 salariés positionnés sur des activités commerciales

15 salariés sur les postes de fabrications avec 3 encadrants techniques

POURQUOI ?

L'entreprise a deux activités principales : une activité commerciale et une activité de fabrication. L'activité de fabrication est composée de plusieurs sous ateliers : papeterie, imprimerie et carterie.

Bien que séparées physiquement, ces divers ateliers utilisent un espace central commun regroupant le conditionnement central, le magasinage et les préparations de commandes.

A l'exception de l'activité papeterie qui utilise des machines spécifiques (massicot, presse platine, tampographie), les autres activités

exposent les salariés à des risques semblables liées non seulement à l'activité qui y est menée mais aussi à l'utilisation partagée de l'espace de travail.

Les constantes du travail sont les outils, l'espace de travail, le savoir-faire, les résultats demandés.

Pour les activités de chantiers extérieurs variables, les lieux, l'environnement varient trop souvent pour qu'ils soient pris comme unité de base à l'évaluation des risques.

COMMENT ?

Après des échanges en interne, il est décidé que les unités de travail seront définies de la manière suivante :

- *Les activités administratives et commerciales sédentaires complétées des activités administratives itinérantes*
- *Les ateliers de fabrication et l'espace partagé de conditionnement, stockage et préparations de commandes*
- *L'atelier de papeterie à part entière*
- *Les chantiers variables à l'extérieur (conditionnement de fruits,...)*



Définir les unités de travail



Cette décision a été prise parce qu'elle va favoriser la prise en compte globale du travail à réaliser, dans l'utilisation partagée de l'espace de travail. Cette vision globale de l'activité est fondamentale. Elle a permis de repérer notamment que la zone de conditionnement, située près des baies vitrées bénéficiaient du meilleur éclairage naturel pas forcément adapté au stockage du papier (effets de décoloration). A contrario, les activités de création de cartes exigeant une forte luminosité n'étaient pas les mieux exposées. Cette entreprise adaptée a profité de son projet d'agrandissement des locaux pour revoir globalement l'implantation des activités de travail et des zones de stockage. Dans un deuxième temps, l'entreprise espère que l'évaluation des risques va se réaliser par chantier. Cette phase plus dynamique se déroulera quand l'encadrement et les salariés auront pris la dimension de toute la démarche à mettre en place.

Les postes de travail

Montage électronique

1 encadrement – 9 opérateurs

L'entreprise possède un atelier de montage de composants. L'activité est soutenue, avec de nombreux changements de séries, mais n'est pas à flux tendus

POURQUOI ?

L'activité des opérateurs est de monter des

composants sur des cartes électroniques. La difficulté des salariés est de sortir de leur univers de production pour aller vers une maîtrise globale de l'activité et faire évoluer l'espace individuel et collectif devant des difficultés.

Cette difficulté d'ouverture est aussi couplée aux liens de dépendance à la régulation de l'activité par le responsable d'atelier

COMMENT ?

Pour bien appréhender tous les risques rencontrés et créer une démarche participative chez les opérateurs, l'encadrement a choisi de partir du déroulement d'un poste de travail complet, de la prise de poste à la fin de poste, en intégrant les règles liées aux habilitations et les contraintes liées aux changements de séries

L'encadrement a pris à son compte les éléments techniques (flux, espaces, ambiances, approvisionnement) qui contribuent à l'exposition aux risques.

Les autres postes, logistique, approvisionnement et magasinage ont constitué les trois autres unités de travail.





Phase 2

Réaliser un inventaire des risques

Les conditions concrètes de travail exposent les salariés à de nombreux risques. La réalité du travail fait apparaître des situations complexes. Il y a donc une nécessité rédhibitoire importante d'échanger sans cesse sur ces conditions d'exposition et leur perception (même subjective) de la pénibilité avec les salariés. L'objectif est de repérer de manière la plus exhaustive possible tous les risques auxquels sont exposés les salariés.

Plusieurs types de risques sur les situations de travail :

Les risques liés au secteur d'activité :

Les entreprises adaptées se caractérisent par une diversité des activités (blanchisserie, montage électronique, espaces verts, entretien, restauration, carterie /imprimerie, construction de palettes, fabrication de balais, conditionnements divers...).

Pour chaque secteur d'activité, il est important de repérer les sources de danger. Le danger est la propriété ou la capacité intrinsèque par laquelle une chose (une matière, du matériel, une méthode ou une autre pratique du travail) est susceptible de causer un dommage.

Pour inventorier les risques les plus courants liés à votre métier :

- Utiliser la liste minimale mais non exhaustive des sources de danger en annexe 2
- Renseignez-vous auprès de votre fédération UNEA PACA

Les risques liés aux situations concrètes de travail :

Les risques rencontrés sont en lien avec l'activité habituelle de travail menée mais aussi avec des situations imprévisibles qu'il va falloir gérer. Par exemple, cette entreprise adaptée dispose d'une activité d'entretien du parking de la grande surface mitoyenne à leur emplacement. Le nettoyage des caddies, de la pompe à essence et du parking (ramassage des papiers...) est l'activité prévue.

Un groupe de jeunes s'est réuni durant le week-end et le lundi matin, le parking est jonché de bouteilles de bière cassées et même de quelques seringues.

Cette situation inhabituelle va constituer une source de danger particulière. Les salariés ayant du mal à s'adapter ou modifier leurs comportements de travail

vont se retrouver exposer à des risques pouvant générer des accidents du travail (coupures en ramassant ou en marchant sur un tesson de bouteille, piqûre avec une seringue...)

De nombreuses situations constituent des facteurs de risques. Elles peuvent paraître imprévisibles. Il faut échanger sur les conséquences et préparer les salariés à gérer ces situations. Par l'échange, par la prise en compte des difficultés exprimées, la sécurité va s'améliorer.

Les risques liés à l'organisation du travail

Les salariés qui arrivent sur un chantier de nettoyage sans les outils nécessaires ou adéquats pour assurer le travail.

Les facteurs de risques en lien avec l'organisation du travail sont très nombreux. Les salariés sont les mieux placés pour les faire émerger. Direction et encadrement doivent prendre du temps avec les salariés pour réguler les dysfonctionnements. Ces temps là participent, à terme, à l'amélioration des résultats de l'entreprise.

Pour exemple ces 2 entreprises adaptées qui interviennent sur les espaces verts et exposent différemment les salariés aux risques. L'entreprise A a choisi d'effectuer des travaux d'entretien classiques (tonte, ramassage de feuilles, taille d'arbustes, plantations...) . Les salariés utilisent des machines « dangereuses ». le danger est estimé par le moniteur d'atelier qui jugera qu'il peut confier telle activité impliquant l'utilisation de telle machine à tel salarié. L'entreprise B a choisi de passer un contrat de sous-traitance avec des forestiers chargés d'élaguer les arbres. Les seules missions confiées aux salariés handicapés sont le ramassage et la gestion des déchets. Il effectue des tâches de maintenance mais en aucun cas ne sont habilités à utiliser des machines dangereuses. Les salariés dans les 2 entreprises sont exposés à des risques différents et le profil des handicaps des salariés est lui aussi différent. Les premiers salariés devront être aptes à utiliser des machines dangereuses tandis que les seconds devront avoir une aptitude physique supérieure liée à la manipulation des déchets.

L'organisation du travail interpelle le choix des salariés en fonction des tâches envisagées et des savoir-faire de prudence repérés. Cette adaptation entre les exigences de l'activité de travail est les capacités réelles et potentielles des salariés

Réaliser un inventaire des risques



est fondamentale dans ce secteur. Une mauvaise adaptation est la première cause d'accident. Cela peut concerner une personne en particulier mais aussi son collectif de travail dans le cadre de la co-activité. La compatibilité d'humeur des personnes qui vont être amenées à travailler ensemble est essentielle.

COMMENT ?

L'entreprise doit rechercher tous les éléments de connaissance nécessaires à l'activité et aux salariés concernés

Les exemples suivants donnent quelques idées sur les différents outils utilisés pour repérer les facteurs de risques :

- **Détailler l'activité envisagée** au travers des tâches à mener ; Pour chaque tâche, il est important d'identifier ses exigences physiques, psychologiques, comportementales, afin de mesurer en amont toute situation invalidante pour le salarié.

- **Recenser toutes les informations utiles** sur les salariés par l'intermédiaire du médecin du travail notamment qui devra poser les contre-indications médicales ; une autre partie des contre-indications sera repérable à travers le travail d'observation et d'évaluation du salarié en milieu de travail par le moniteur d'atelier.

- **Anticiper** le plus possible les conditions matérielles, organisationnelles et physiques du travail.

- **Prévoir des temps de reformulation** des consignes et demander aux salariés de réitérer ces informations pour s'assurer d'une bonne compréhension des procédures de travail.

- **Constituer des petites équipes de travail** de 2 à 3 personnes dont les handicaps se compensent et qui prendront l'habitude de travailler ensemble. La stabilité des petits collectifs de travail est essentielle pour amener à une meilleure maîtrise collective du risque.

- **Elaborer des supports simplifiés** de transmission d'informations sur les risques simples en termes de consignes et privilégier les supports graphiques (BD) pour les sensibiliser aux risques professionnels et l'utilisation des supports vidéo.

- **Préparer le travail le plus en amont possible** en constituant un petit groupe de salariés en simulant et en répétant es bons gestes en lien avec les consignes pour rassurer et les préparer au changement.

- **Si l'organisation le permet**, on peut mettre en place un système de tutorat ou diviser le plus possible le travail pour confier à chaque salarié des tâches simples et adaptées à ses compétences.



Liste des tâches	Liste des risques	Le contexte d'exposition
Chargement et déchargement à l'aide de chariots roulants	Manutention Chutes et chocs	Roulettes défectueuses Allées étroites Peu d'éclairage
Tri du linge	Bactériologique TMS	Linge emmêlé Grosses pièces de linge (draps)
Traitement des grosses tâches avec spray détachant	Brûlures si contact avec les yeux ou la peau / Toxicité des vapeurs (CMR)	Absence d'établi Zone d'activité fermée et non ventilée
Entrée et sortie du linge avec chariots	Lombalgies et efforts de manutention	Chariots défectueux sur sol inégal Linge emmêlé
Séchage des draps avec calendreuse	Brûlures / coincements et lombalgies	Matériel vétuste et inadapté
Pliage sut table de pliage	Lombalgies et fatigue posturale	Hauteur inadaptée de la table et posture debout permanente
Emballage avec filmeuse	Brûlure et chocs	Mauvaise utilisation de l'appareil et non application des consignes
Préparation des livraisons avec chariots de transports	Chocs sur étagères et lombalgies	Niveaux d'étagères trop hauts ou trop bas Gestes et postures non adaptées



Phase 3

Estimer les risques

Cela conduit à définir des critères d'appréciation propres à l'entreprise, issus notamment de l'analyse des conditions d'exposition aux risques.

Il s'agit de:

- La fréquence d'exposition,
- La gravité envisageable des conséquences,

Evaluation des risques selon la fréquence	
1	Risque faible 1 à 2 fois par an
2	Risque moyen 1 à 2 fois par mois
3	Risque fréquent 1 à 2 fois par semaine
4	Risque très fréquent Risque quotidien

Le risque est constitué par l'exposition d'un salarié à un danger. Il est identifié par un numéro composé de 2 chiffres.

L'évaluation des risques est l'étude de tous les aspects du travail permettant de détecter les risques encourus par le personnel à travers l'identification des dangers et l'analyse des modalités d'exposition des salariés à ces dangers (la nature des exposition, leur fréquence, leur intensité)



Tous ces critères doivent être discutés entre les acteurs internes à l'entreprise servant ainsi d'outil d'aide à la décision, en s'assurant qu'aucun risque n'est écarté.

Des visions différentes...

COMMENT ?

Pour estimer les risques, cette entreprise d'entretien de parking d'hypermarché a organisé une confrontation entre les salariés et l'encadrement sur la base de l'inventaire des risques. Chaque risque a été discuté. Selon la position de chacun, l'estimation était différente. Les situations à risques les plus importantes pour les salariés se concentrent autour de la descente du bus par les clients. Pour l'encadrement la situation à risques, c'est l'accident de la route, pour la Direction c'est

- La probabilité d'occurrence des risques (permanents ou occasionnels),
- Le nombre de salariés concernés,
- La perception du risque par les salariés...

Tous ces critères doivent être discutés entre les acteurs internes à l'entreprise servant ainsi d'outil d'aide à la décision, en s'assurant qu'aucun risque n'est écarté.

Evaluation des risques Selon la gravité	
1	Risque faible Accident ou maladie sans arrêt de travail
2	Risque moyen AT de moins de 10 jours (ou plus après analyse des circonstances)
3	Risque grave AT de plus de 10 jours ; incapacité permanente partielle
4	Risque très grave Incapacité permanente totale/risque mortel/maladie mortelle

l'état de maintenance du véhicule... Pour se mettre d'accord, les échanges ont été importants. Chacun a découvert des représentations différentes des risques chez les autres. Cette découverte a permis de relativiser les solutions de prévention qui étaient prises le plus souvent sans concertation et qui n'étaient pas mises en oeuvre.

Dans un atelier de montage électronique, l'inventaire des risques a montré l'importance du risque machine (brûlures liés la manipulation de l'appareil à souder ; risques fumées liés à l'évaporation des gaz matière). Ce dernier risque de type CMR a été pris en compte comme un élément majeur au regard de sa gravité.

D'autres types de risque ont été identifié mais présentant un indice de gravité moins important :

- le risque lombalgie en lien avec une mauvaise posture assise de travail
- le risque de fatigue visuelle lié au position du du poste en contre-jour.

Dans cet exemple, les échanges sur le poste ont apporté des témoignages de salariés dans une perception d'évaluation à cette exposition.

Certains risques peuvent être mesurés à partir des indicateurs de l'entreprise (nombre d'accidents du travail, taux d'absentéisme, turnover, maladies professionnelles déclarées, nombre d'inaptitudes posées ...). Les indicateurs sont des traces de fonctionnement de l'entreprise et des outils internes de gestion, utiles dès lors qu'on les étudie de près et que l'on cherche à réduire les risques associés (par exemple : qui

Rédiger le document unique



sont les plus absents ? a quel poste ? A quelle période d'activité ? Pour quels motifs ?...). Comment les salariés tolèrent-ils des périodes de surcharge de travail ? La non sécurité a un coût financier et humain.

C'est le support transcrivant les résultats de l'évaluation des risques. Le document unique **ne se réduit en aucun cas à un document-type** (réalisé par une structure externe ou non à l'entreprise) **ni à une check-list ou à une simple grille.**

Il convient d'adapter la forme de ce document aux particularités de l'entreprise, afin de le rendre opérationnel en tant **qu'outil d'aide à la décision.**

Les données (fiche entreprise, mesurages, fiches des données de sécurité...) contribuant à l'évaluation des risques ainsi que la méthode utilisée peuvent figurer en annexe du document unique.

Une fois réalisé, le document unique reste un outil de :

- dialogue social, en étant consulté par les acteurs internes¹ et externes² à l'entreprise,
- pérennisation de la démarche de prévention, par sa mise à jour régulière et son exploitation dans un programme d'actions.

Les supports de recueil des données (fiche entreprise, fiches des données de sécurité...) contribuant à l'évaluation des risques ainsi que la méthode utilisée peuvent figurer en annexe du Document Unique.

C'est donc pratiquement tout un dossier à constituer. En effet, le Document Unique n'a de valeur que si toute une dynamique de prévention a été mise en place avec les salariés. Garder les traces des réunions de travail, des outils mis en place, des changements qui se sont opérés, sont des éléments importants d'une politique de prévention vivante dans l'entreprise.

On observe dans ce secteur une centralisation des sources de données au niveau de l'encadrement ou de la maîtrise. Des efforts d'affichage sont faits pour sensibiliser les salariés et les intéresser à la démarche.

Toutefois, on remarque qu'il existe une réelle nécessité de les réunir autour de ces données :

- Les fiches de risque machine
- Les habilitations
- Les permis caristes
- Les diplômes de secouriste
- Les rapports des organismes de contrôle
- Les lettres d'observations des agents de contrôles de l'inspection du travail, de la CRAMSE
- Les courriers de la médecine du travail
- La fiche d'entreprise élaborée par le médecin du travail
- Les actions de formation sur la sécurité

Plusieurs niveaux de compréhension des salariés. L'écriture du Document Unique a posé problème pour les ouvriers et l'encadrement dans cette entreprise adaptée où la majorité des salariés sont parfois atteints de déficiences cognitives ou mentales. La rédaction du document unique a tendance à reposer principalement sur le responsable de production. La démarche collective a permis d'associer les responsables d'atelier qui sont des relais d'informations importants du fait de la connaissance de l'activité et de chaque salarié dans ses difficultés.

Le chef d'atelier s'est joint au groupe de travail pour la mise en forme des données et leur mise à jour. Cette rencontre a permis de créer des relations de travail différentes dans l'équipe.

La place du médecin du travail

Le médecin du travail a participé à l'écriture du Document Unique de cette unité d'entretien et nettoyage de parking. Cette participation a permis d'enrichir le contenu de l'évaluation des risques autour :

- des produits chimiques employés (entretien de la station service)
- du risque routier
- des risques de lombalgie liés au ramassage des papiers souillés
- des risques de contamination (seringues souillées...)
- des risques liés au stress en lien avec le travail en espace ouvert et isolé

Elle a permis aussi de rendre plus facile la transcription des débats qui ont eu lieu dans l'entreprise.

1 - le CHSCT ou DP (Délégué du Personnel) à défaut de représentant du personnel, les personnes soumises à un risque pour leur santé ou leur sécurité, et le médecin du travail.
2 - Les agents de l'inspection du travail : les agents de la CRAM, de la MSA, de l'OPPBT.

Exemple

Unité de travail : Nettoyage dans un bureau

Description de l'activité de travail : Le nettoyage d'un bureau est une unité de travail parmi quatre autres : le nettoyage d'unités de soins (procédures particulières), le nettoyage des vitres, le nettoyage de grandes surfaces (parkings) avec des machines. Les salariés arrivent au siège de l'entreprise. Ils sont transportés sur les lieux de travail avec le véhicule de l'entreprise. Les outils et les produits sont rangés dans les locaux du client. Les temps d'intervention sont variables (entre deux et quatre heures). Les salariés sont souvent seuls, parfois deux. Ils ont des procédures par chantier à leur disposition.

Pour tout nouveau chantier, le salarié fait le travail en double pendant un poste avec le responsable de chantier. Des réunions hebdomadaires ont lieu avec l'encadrement et tous les salariés pour faire remonter les difficultés rencontrées sur les chantiers, pour information sur l'entreprise, sur de nouveaux outils, de nouveaux chantiers, de nouvelles machines, une nouvelle organisation, le retour des clients... La nature des risques par unités de travail a été construite au cours de ces réunions.

Nature des risques	Description des situations	Hierarchisation du risque	Mesure de prévention existante	Evaluation de mesures
Risque 1 Mal de dos	Le mal de dos, de bras ou d'épaules peuvent aboutir à des Troubles Musculo-Squelettiques (T.M.S. maladie professionnelle). Ce mal est dû aux gestes répétés et aux postures difficiles prises par les salariés en cours de travail. Ils ont aussi beaucoup de manutentions et de déplacements à réaliser avec de nombreux outils de travail. Ils doivent aller vite. Ils doivent être attentifs à la demande client. Tout cela augmente encore la pression et joue sur les douleurs de dos ou d'épaules.	3	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de procédures de travail - Formation gestes et postures Travail sur les différents outils utilisés (chariots, balais articulés, seau-presse, auto laveur, aspirateur à eau...) Création d'un flexible placé sur le robinet de longueur différente pour éviter de soulever le seau 	Mesures de prévention à améliorer
Risque 2 Chutes par glissade	Les chutes par glissade sur les sols mouillés ou humides ou dans les escaliers. Les chutes peuvent aussi venir de heurts contre les meubles ou les portes. Ces situations se rencontrent surtout quand les salariés sont pressés.	2	<ul style="list-style-type: none"> Porter des chaussures plates anti-dérapantes fournies par l'entreprise 	Mesure de prévention suffisante
Risque 3 Allergies aux produits	Les allergies aux produits utilisés, aux détergents. Ces allergies sont soit cutanées, soit respiratoires. Ces allergies ont lieu au contact direct avec les produits utilisés, quand les salariés changent l'eau des seaux ou quand les produits sont étalés sur les meubles.	2	<ul style="list-style-type: none"> Port des protections individuelles gants et blouses fournies par l'entreprise Eviter le surdosage des produits Utiliser seulement les produits étiquetés fournis par l'entreprise Etre attentif avant de toucher les déchets Formation mensuelle de tous les salariés à partir des situations de production pour les informer des risques liés à l'utilisation des différents produits 	Mesures de prévention à améliorer
Risque 4 Brûlures aux yeux	Brûlures aux yeux, éclaboussures des produits quand on les manipule	1	<ul style="list-style-type: none"> Port de protection individuelle Eviter le surdosage des produits Utiliser seulement les produits étiquetés fournis par l'entreprise 	Mesures de prévention à améliorer
Risque 5 Risque d'électrocution	Risque mortel quand un salarié utilise une prise électrique défectueuse sur les lieux de travail ou quand les fils électriques sont au contact d'un sol mouillé.	3	<ul style="list-style-type: none"> Procédures de travail indiquant qu'il faut mettre le fil électrique sur l'épaule et ne jamais brancher un appareil les mains mouillées. Signaler les outils défectueux Débrancher les appareils pendant les approvisionnements Si prise défectueuse chez le client prévenir la hiérarchie. 	Mesures de prévention à améliorer
Risque 6 Coupures	En essuyant des meubles à angles saillants ou en débarrassant des poubelles, ou en nettoyant des espaces encombrés de produits coupants.	3	<ul style="list-style-type: none"> Port des protections individuelles fournies par l'entreprise (gants) Etre attentif avant de toucher les déchets Formation mensuelle de tous les salariés à partir des situations de production pour les informer des risques liés à l'utilisation des différents produits 	Mesures de prévention à améliorer
Risque 7 Contamination	Contamination infectieuse ou bactériologique, en ramassant des poubelles	2	<ul style="list-style-type: none"> Port des protections individuelles (gants et blouses) fournies par l'entreprise Etre attentifs avant de toucher les déchets Formation mensuelle de tous les salariés à partir des situations de production pour les informer des risques liés à l'utilisation des différents produits 	Mesures de prévention à améliorer
Risque 8 Stress, fatigue, troubles du sommeil	Crainte de ne pas arriver au bout des tâches à effectuer, la crainte de ne pas avoir fait comme le client le demande, la peur d'être en retard, de perdre les clés pour rentrer dans les locaux, peur d'être seul quand le travail se fait.	3	<ul style="list-style-type: none"> Entretien individuel et/ou réunion collective en laissant les salariés s'exprimer sur les difficultés rencontrées en situation réelle de travail Suivi particulier de salariés en difficulté 	Mesures de prévention suffisantes
Risque 9 Accidents de trajet	Accidents de trajet au cours de différents déplacements	4	<ul style="list-style-type: none"> Entretien des véhicules de l'entreprise Ne pas dépasser le nombre de personnes à transporter Respecter le code de la route 	Mesures de prévention à améliorer

Le risque	Les différentes actions	Délai	Qui s'en charge
Risque 1 Mal de dos	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance médicale renforcée avec demande au médecin du travail d'une vigilance particulière. Les procédures de travail ont été revues, simplifiées et mises à la portée de tous les salariés, surtout de ceux qui avaient du mal à lire Une nouvelle formation sur les gestes et les outils a été mise en place. De nouveaux investissements dans des outils plus performants sont en cours Les tenues de travail ont été revues avec le médecin du travail et les salariés pour en trouver de mieux adaptées à tous les salariés 	<ul style="list-style-type: none"> En cours Dans le mois Toutes les semaines Dans l'année En cours 	<ul style="list-style-type: none"> Médecin du travail et Direction Chef d'équipe + 2 salariés Chef d'équipe La direction Médecin du travail + chef d'équipe + 2 salariés
Risques 3-4-6-7 Ø Allergies aux produits Ø Brûlures aux yeux Ø Coupures Ø Contamination infectieuse ou bactériologique	<ul style="list-style-type: none"> Rechercher des produits moins nocifs mais tout aussi efficaces Des essais sont programmés avec les salariés et les fabricants De nouvelles procédures mieux adaptées vont être mises en place La formation mensuelle va se poursuivre Au moment de la passation du marché, l'encadrement sera attentif à la problématique des déchets pour que des tris sélectifs soient organisés chez le client afin de supprimer le risque Un état des lieux précis va être réalisé chez le client sur l'état des prises électriques. Un retour sera fait aux agents avant les interventions 	<ul style="list-style-type: none"> Dans l'année Dans le mois Toutes les semaines A chaque appel d'offre A chaque chantier 	<ul style="list-style-type: none"> Direction + chef d'équipe + fabricant + salariés Chef d'équipe Chef d'équipe Chef d'équipe + Directeur Chef d'équipe + Directeur
Risque 5 Risque d'électrocution	<ul style="list-style-type: none"> Une formation plus ciblée aura lieu sur ce risque précis souvent méconnu par les salariés Des techniques d'intervention (extincteurs) seront pratiquées Une formation secouriste va être mise en place. Les procédures seront revues de la même façon que pour les autres risques. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les semaines Dans l'année Dans l'année 	<ul style="list-style-type: none"> Chef d'équipe Chef d'équipe + pompiers Chef d'équipe + pompiers + CRAM
Risque 9 Accidents de trajet	<ul style="list-style-type: none"> Les véhicules de l'entreprise vont être renouvelés dans les deux ans 	Tous les deux ans	Direction

ÉTAPE 3 - Élaborer un programme d'action

Les priorités d'actions de prévention sont déterminées sur la base de l'estimation des risques. L'employeur va opérer des choix et rechercher des solutions permettant de mettre au point une stratégie et un ou des programmes d'action

- en respectant, dans l'ordre suivant, les principes généraux de prévention :
 - suppression des risques,
 - mise en œuvre des mesures de protection collective,
 - prise de mesure de protection individuelle
- en tenant compte, à la fois, des facteurs organisationnel, technique et humain
- en définissant les moyens humains et financiers (coûts et opportunités d'investissements)
- en fixant un calendrier précis, selon les priorités issues de l'évaluation des risques et en respectant les obligations spécifiques du Code du Travail.

Lorsque les risques ne peuvent pas être supprimés immédiatement, des mesures provisoires doivent être prises pour assurer la protection des travailleurs. Ces décisions doivent garantir une protection suffisante, dans l'attente de la mise en œuvre de moyens techniques et financiers susceptibles d'éliminer les risques. Dans cet esprit, grâce à un dialogue social permanent, **le programme d'action devient un véritable instrument de pilotage et de suivi de la prévention au sein de l'entreprise.**

COMMENT ?

Plusieurs possibilités d'actions :

Pour sensibiliser au mieux les salariés, cette entreprise de tri de montage électronique a conçu des fiches d'habilitation par poste de travail. Comme la majorité des salariés peut avoir des difficultés de compréhension, les fiches sont simplifiées en privilégiant l'usage de photos, de pictogrammes, de typologies simples et en hiérarchisant les informations pour faciliter la mémorisation. Le montage et la compilation des fiches sont accompagnés de séances de formation pour augmenter les connaissances. => Actions de formation

Dans cette entreprise de façonnage, la mise en place du Document Unique a permis de se rendre compte des effets négatifs liés à une absence de gestion logistique : déplacements fréquents, stocks intermédiaires, défauts de linéaire, outils inappropriés...

Une des actions a consisté à réorganiser les espaces de stockage en identifiant des zones de circulation et mettre en lien au travers d'un outil informatique, la gestion des entrées et des sorties. Ces améliorations ont été suivies par une démarche de programmation régulière de rangement. => Action sur l'organisation du travail

Le risque électrique est un risque mortel. Après l'évaluation des risques dans l'entreprise électronique, les salariés ont fait remonter que ce risque était en lien avec de nombreux branchements connexes aux équipements principaux (multiprises, balladeuses...).

L'installation de piliers et de baguettes a permis de solutionner ce risque. => Actions sur les outils



Quand le risque ne peut être supprimé, il convient de le réduire en recherchant les moyens de prévention adaptés.

Ces moyens ne sont EFFICACES ET ADAPTÉS que s'ils sont accompagnés de temps de parole organisés avec les salariés.

Ces moyens concernent TROIS DIMENSIONS :

Exemples d'actions sur les outils de travail et les machines :

- En repérant, directement, l'état des outils et des équipements de travail
- En favorisant la remontée de ces informations par les salariés
- En précisant les règles et les limites du travail
- En fournissant les protections individuelles nécessaires à l'activité de travail.

Exemples d'actions sur l'organisation du travail :

- S'assurer d'une bonne entente collective
- Réduire la pression temporelle



ÉTAPE 3 - Élaborer un programme d'action

- S'assurer que l'organisation du travail est bien assimilée par les salariés
- S'assurer que les procédures et les consignes ont été intégrées
- S'assurer que l'organisation du temps de travail ne pose pas de problèmes importants aux salariés...

Bien souvent, des solutions organisationnelles permettent de réduire, voire de supprimer, certains risques.

Exemples d'actions auprès des salariés :

- S'assurer que le salarié est en capacité d'exécuter les tâches qui lui sont confiées.



- S'assurer que le salarié dispose de la compétence professionnelle pour réaliser la tâche
- S'assurer que le salarié est en mesure de réaliser quotidiennement sa tâche malgré ses difficultés et fonction de la variabilité de ses états de santé (importance d'une veille santé)



ÉTAPE 4 – Mettre en œuvre les actions

Quelle que soit l'action envisagée, il est nécessaire de :

- désigner une personne chargée du suivi
- disposer d'outils de pilotage permettant d'ajuster les choix, de contrôler l'efficacité des mesures et de respecter les délais (tableaux de bord, indicateurs...).

COMMENT ?

Sur les protections individuelles

Il est difficile de faire accepter des protections individuelles aux salariés, surtout en adaptation. Dans cette entreprise de flaconnage, la Direction a décidé de mettre à disposition des protections contre les vapeurs et brûlures (gants, masques...) La Direction incite fréquemment les salariés à les porter et a mis en place un suivi pour éviter que les EPI s'égarer ou se perdent faute de rangement.

Le rôle de l'encadrement intermédiaire

La prévention des risques, surtout en entreprise adaptée, doit être expliquée à tout moment, aux salariés, en cours de travail. Les salariés sont souvent en apprentissage d'un métier.

Les conditions de sécurité du métier sont partie intégrante de l'apprentissage. Le rôle de l'encadrement intermédiaire sur les questions de prévention est primordial. Il doit sans cesse être présent pour affirmer les principes de vigilance et de bonnes pratiques. Mais ce n'est pas simple. La Direction se doit aussi de favoriser cette approche. Dans cette entreprise d'imprimerie, chaque matin, un temps est accordé à la distribution des tâches pour la prise en compte de la prévention. une réunion animée par la hiérarchie intermédiaire a lieu avec le personnel, en présence de la Direction, pour présenter un ou plusieurs axes de sécurité.

L'encadrement s'efforce de vérifier que chaque salarié a bien compris les consignes de prévention en les faisant verbaliser.

Un regard différent sur la santé

La prévention des risques est aussi un moyen de leur faire prendre conscience que la protection de leur santé est quelque chose d'important. C'est un message qui leur donne une vision différente de ce qu'ils sont et de leur prise en considération. Plusieurs entreprises ont pu se rendre compte de l'évolution des salariés après avoir travaillé avec eux le fait de se protéger et de rester en bonne santé.

Une alternative aux procédures écrites

Mettre en place de nouvelles procédures d'organisation du travail est une solution qui vient à l'esprit pour améliorer la prévention. Dans les entreprises adaptées, les procédures écrites ou verbales ne sont pas toujours comprises. Dans la mesure où les salariés rencontrent des difficultés de lecture ou de compréhension, il faut trouver d'autres solutions. Les images, la vidéo, sont des outils mieux adaptés. Le travail en groupe sur l'évolution des représentations sur les risques en est une autre. Faire trouver aux salariés les solutions adaptées facilite la mise en œuvre d'une politique de prévention qui donnera des résultats positifs.

ÉTAPE 5 – Évaluer la démarche de prévention



Cette phase dynamique consiste à :

Assurer le suivi

- des mesures réalisées dans le cadre du plan d'action
- des méthodes utilisées (définition des unités de travail, modalités de concertation, appréciation des moyens engagés...)

Dresser un bilan périodique

Ce bilan peut conduire à :

- valider les actions et méthodes mises en œuvre
- corriger les actions réalisées, lorsqu'elles conduisent à des changements techniques et organisationnels dans les situations de travail susceptibles de générer de nouveaux risques
- relancer la démarche de prévention, conformément aux obligations de l'employeur en matière d'évaluation des risques :
 - au moins une fois par an
 - ou lors d'aménagements importants ayant un impact sur la santé et la sécurité des travailleurs
 - ou lorsque toute nouvelle information nécessite une évaluation des risques.

Ainsi les enseignements tirés des actions et méthodes utilisées enrichissent la démarche de prévention et contribuent au développement d'une culture de prévention dans l'entreprise.

Afin de pérenniser la démarche dynamique, il est nécessaire de désigner les personnes qui seront responsables du suivi des actions de prévention à mener.

Le référent ayant mené la démarche ne doit pas être le seul acteur des mesures de prévention. En effet, chaque mesure de prévention doit être mise en œuvre par la personne la plus concernée afin d'en optimiser l'efficacité.

Les personnes chargées du suivi des actions peuvent être, par exemple : la direction, les salariés concernés sur leur poste de travail, l'encadrement intermédiaire, les représentants du personnel.

Dans le cadre de l'obligation légale de remise à jour minimum annuelle, il est nécessaire de revoir la démarche lors de changement important dans l'entreprise : déménagement, nouveaux outils, changement d'organisation, embauche, demande de clients qui entraîne la création de nouveaux secteurs d'activité...

Pour évaluer la démarche de prévention, ainsi que l'efficacité des mesures de prévention prises, il est souhaitable d'identifier des indicateurs significatifs propre à l'entreprise à suivre sur le long terme.

Afin de pouvoir suivre leur évolution, un comparatif sur N-1, N et N+1 est impératif, d'où la nécessité de se fixer les indicateurs personnalisés lors de la démarche et non pas

au moment de l'évaluation (6 mois ou un an après).

Ainsi par exemple pour apprécier le niveau de «mal être», stress, de dysfonctionnement, il peut être judicieux de suivre les indicateurs suivants:

- Absentéisme ,
- Turn-over
- Réclamation des clients
- Nombre d'heures supplémentaires
- Nombre d'urgences à gérer
- Demande occasionnelle de visite médicale au médecin du travail...

Ainsi les enseignements tirés des actions et méthodes utilisées enrichissent la démarche de prévention et contribuent au développement d'une culture de prévention dans l'entreprise.





ÉTAPE 5 – Évaluer la démarche de prévention

Voir en annexe les contacts utiles en région PACA.

Le succès de la démarche de prévention repose en premier lieu sur l'apport des connaissances et des savoir faire des salariés et des représentants du personnel de l'entreprise (voir les 5 clés pour réussir : la participation des salariés et de leurs représentants).

Un appui externe peut conforter la mise en place de la démarche de prévention. Les organisations et branches professionnelles jouent un rôle actif en élaborant des guides et outils méthodologiques d'évaluation des risques, à l'attention des entreprises. Il est important de consulter régulièrement les sites Internet des secteurs professionnels.

Les organismes de prévention s'engagent à mettre en place cette démarche, afin de favoriser une culture de prévention dans l'entreprise :

- Les services de santé au travail

Ils développent une approche pluridisciplinaire de la prévention des risques professionnels. En associant des compétences médicales, techniques et organisationnelles, ils contribuent, dans chaque entreprise, à l'évaluation des risques et à la réalisation des actions de prévention.

Le médecin du travail -conseiller de l'employeur, des salariés et de leur représentants-, consacre un tiers de son temps à l'analyse du milieu de travail, élabore la fiche d'entreprise qui consigne les risques professionnels, les effectifs des personnels exposés et les moyens préconisés pour les prévenir. C'est un partenaire privilégié pour l'entreprise d'insertion. Il sera un appui important lors de la mise en place de la politique de prévention de l'entreprise. Il peut donner des informations pertinentes sur les risques liés à l'activité de travail. Il donne des avis éclairés sur les solutions de prévention à mettre en place.

- Les Services de l'Etat

La DRTEFP et les DDTEFP (Services de l'Inspection du Travail) interviennent sur :

- La sensibilisation en amont des acteurs internes à l'entreprise (employeurs, salariés, représentants du personnel et médecin du travail), aux enjeux de l'évaluation des risques
- Le suivi de la démarche, en particulier lors des réunions du CHSCT auxquelles ils peuvent participer
- Le contrôle du respect des obligations en matière de santé et de sécurité au travail au cours de leur visite dans une entreprise.

Site DRTEFP/DDTEFP : www.sdtefp-paca.travail.gouv.fr

Site de la Prévention : www.santé-securité-paca.org

Site internet d'information juridique : www.legifrance.fr

- La CRAM Sud-Est

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Sud-Est propose aux entreprises via les services de prévention documentation et informations sur les risques et leur prévention, formation des chefs d'entreprise et des salariés à l'analyse des risques et des situations de travail, conseil et assistance en entreprise grâce au concours d'ingénieurs et de techniciens en prévention. Sites Internet : www.ameli.fr - www.inrs.fr

- L'ARACT

L'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en PACA (ACT Méditerranée) représente l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). ACT - Méditerranée répond aux demandes des chefs d'entreprise ou à celles des acteurs de la prévention. Son approche organisationnelle de la prévention, basée sur l'analyse de l'organisation et du travail réel, permet de mettre en évidence les conditions d'exposition aux risques des salariés. L'apport des salariés et de leurs représentants permet de développer une démarche effective de prévention des risques professionnels en entreprise. Site internet : www.anact.fr

- L'UNEA

L'Union nationale des Entreprises Adaptées, diffuse auprès des entreprises adhérentes intéressées, de la documentation et des supports d'information (papier et DVD) sur les risques professionnels et des réponses de prévention leur correspondant. De plus, via le réseau régional, elle peut à leur attention organiser en région des sessions d'information et de formation sur la Prévention des Risques visant à insérer la Prévention Sécurité au cœur de l'accompagnement professionnel des salariés travaillant dans les entreprises adaptées.

Site internet : www.unea-asso.com • Courriel : info@unea-asso.com

- Les syndicats de salariés

Ils apportent conseil et soutien aux salariés et aux représentants du personnel. Ils proposent des formations pour les CHSCT et les Délégués du Personnel sur le Droit du travail et en matière de prévention des risques professionnels, par le biais de leur organisation ou de l'IRT (Institut Régional du Travail).

Annexes

1 Principes généraux p.26

2 Points clés sur les
risques, réglementation
et documentation p.27

3 Contacts utiles p.31

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Principes généraux de prévention de la loi 1991 (Article L. 4121-1 et 2 du code du travail)

Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires. Ces mesures comprennent les actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Les mesures de prévention prises doivent respecter l'ordre suivant :

- éviter les risques
- évaluer les risques qui ne peuvent être évités
- combattre les risques à la source
- adapter le travail à l'homme en particulier lors de la conception des postes de travail, du choix des équipements de travail, des méthodes de travail et de production afin de limiter le travail monotone et cadencé au regard de leurs effets sur la santé
- tenir compte de l'état d'évolution de la technique
- remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
- planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants
- prendre les mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
- donner les instructions appropriées aux travailleurs

Décret du 5 novembre 2001 (Articles R. 4121 de 1 à 4 du Code du Travail)

“L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs à laquelle il doit procéder en application de l'article L.4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. La mise à jour est effectuée au moins chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L.4612-8, ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Le document mentionné au premier alinéa du présent article est tenu à la disposition des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des instances qui en tiennent lieu, des délégués du personnel ou à défaut des personnes soumises à un risque pour leur sécurité ou leur santé, ainsi que du médecin du travail.

Il est également tenu, sur leur demande, à la disposition de l'inspecteur ou du contrôleur du travail ou des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale et des organismes mentionnés à l'article L.4643-1.”

La circulaire d'application du dit décret rappelle la méthodologie générale de la démarche de prévention à mettre en œuvre dans l'entreprise. Le présent guide reprend la méthodologie proposée par la circulaire.

Pour information, certains risques font l'objet d'une réglementation spécifique et demandent une évaluation particulière

<input type="checkbox"/> Risques liés aux produits CMR	<input type="checkbox"/> R4412-59 et suivants du code du travail
<input type="checkbox"/> Risques liés à l'amiante	<input type="checkbox"/> R4412-94
<input type="checkbox"/> Risques liés aux agents chimiques dangereux	<input type="checkbox"/> R4412-1 et suivants
<input type="checkbox"/> Risques liés à la manutention	<input type="checkbox"/> R4541-1 et suivants
<input type="checkbox"/> Risques liés au bruit	<input type="checkbox"/> R4431-1 et suivants
<input type="checkbox"/> Risques liés aux vibrations mécaniques	<input type="checkbox"/> R4441-1 et suivants
<input type="checkbox"/> Risques Travail accès et circulation en hauteur	<input type="checkbox"/> R4323-65 et suivants
<input type="checkbox"/> Échafaudage	<input type="checkbox"/> R4323-69 et suivants
<input type="checkbox"/> Choix, utilisation, vérification et formation au port des EPI	<input type="checkbox"/> R4323-91 et suivants

Les examens périodiques pratiqués dans le cadre de la surveillance médicale renforcée, définis à l'article R4624-19 sont renouvelés au moins une fois par an. Des dispositions particulières à certaines professions ou certains modes de travail sont prévus au troisième paragraphe de l'article R4111-6.

Arrêté du 11/07/77 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance spéciale
Circulaire n°10 du 29/04/80 relative à l'application de l'arrêté du 11/07/77 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance spéciale

Pour vous aider à évaluer vos risques dans votre structure, vous pouvez également vous appuyer sur les documents édités par l'INRS, la médecine du travail et l'ANACT qui selon les cas peuvent vous apporter des éclairages spécifiques sur certains risques connus dans la profession (cf. bibliographie jointe)

Points clés indicatifs (non exhaustifs) pour l'évaluation des risques

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

co-facteur fondamental pour analyser les conditions d'exposition aux risques professionnels et en même temps, moyen de prévention

L'organisation du travail est abordée dans chaque problématique de façon transversale. Ci-après un complément relatif à l'organisation générale de l'entreprise.

Incendie - Explosion

	Risque d'AT
<input type="checkbox"/> Eviter le risque <input type="checkbox"/> Evacuer rapidement <input type="checkbox"/> Limiter la propagation <input type="checkbox"/> Combattre efficacement	<input type="checkbox"/> Les produits inflammables sont-ils stockés dans un lieu spécifique, éloigné des sources de chaleur ? <input type="checkbox"/> Les dégagements, les issues de secours sont-ils en nombre suffisant, sont-ils dégagés ? <input type="checkbox"/> Les extincteurs sont-ils adaptés, visibles, accessibles ? <input type="checkbox"/> Les procédures d'intervention existent-elles ? Les salariés en sont-ils informés ? <input type="checkbox"/> Les salariés ont-t-ils été sensibilisés à ce risque ? <input type="checkbox"/> Connaissent-ils les gestes de premiers secours ?

Electricité

	Risque d'AT
<input type="checkbox"/> Conception et installation sûres <input type="checkbox"/> Interventions réservées au seul personnel habilité	<input type="checkbox"/> L'installation électrique est-elle conforme ? <input type="checkbox"/> Faites-vous vérifier annuellement vos installations électriques (locaux et machines) ? Quelle est la date de la dernière vérification ? <input type="checkbox"/> Existe-il des consignes de 1ers secours aux victimes d'accidents électriques ? Les numéros d'urgence sont-ils affichés ? Quelle information, formation des salariés ?

Manutention des charges

	Risque d'A.T. et de maladie prof. : lombalgie, TMS ...
<input type="checkbox"/> Repérer les postures fatigantes, pénibles, dangereuses <input type="checkbox"/> Supprimer / réduire les manutentions et les gestes répétitifs <input type="checkbox"/> Aménager les conditions de manutention	<input type="checkbox"/> Dans quelles situations, le ou les salariés effectuent-ils des manutentions manuelles ? Certaines de ces manutentions peuvent-elles être réduites, voire supprimées ? <input type="checkbox"/> Eviter les manutentions inutiles : <input type="checkbox"/> former et informer les salariés exposés à la connaissance de ce risque et aux moyens de prévention <input type="checkbox"/> s'interroger sur la gestion des flux de matières premières ou de produits fabriqués, sur l'organisation concrète des postes de travail <input type="checkbox"/> s'interroger sur les aides techniques et les solutions d'aide à la manutention. <input type="checkbox"/> Les salariés sont-ils formés à l'utilisation de ces appareils ? <input type="checkbox"/> Lors de manutentions manuelles, les conditions de travail sont-elles favorables ? (espace de circulation non encombré, facilitation des moyens de préhension des charges ...) <input type="checkbox"/> Si non pourquoi ? Quels aspects de l'organisation du travail devez vous améliorer ?

Risques liés à l'ambiance thermique

	Risques: stress, insomnie, dépression
<input type="checkbox"/> Rechercher une température adaptée aux situations de travail	<input type="checkbox"/> Prévoir un mode de chauffage adapté <input type="checkbox"/> Veiller à limiter les variations de température par une isolation adaptée et une ventilation contrôlée

Points clés indicatifs (non exhaustifs) pour l'évaluation des risques

Risques liés à l'organisation du travail

	Origine de nombreux A.T.
<input type="checkbox"/> L'organisation du travail peut générer ou réduire certains risques <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher les meilleures conditions de travail 	<input type="checkbox"/> Les postes de travail sont-ils bien aménagés (éviter la fatigue, les pertes de temps, le manque d'outillage...)? <input type="checkbox"/> L'environnement du poste de travail est-il favorable à l'atteinte des objectifs de travail du salarié ? <input type="checkbox"/> Avez-vous organisé des aires de travail pour chaque activité ? <input type="checkbox"/> Comment sont organisés vos locaux d'une manière générale, pour le travail, pour les pauses, pour les débuts et fin de poste ? <input type="checkbox"/> Favorisez-vous le travail en équipe ? Fixez-vous des objectifs individuels ou collectifs ? <input type="checkbox"/> Comment s'organise la polyvalence ? <input type="checkbox"/> Comment gérez-vous les projets des salariés ? <input type="checkbox"/> Comment s'assurer que le contenu du travail est bien compris et bien assimilé ? <input type="checkbox"/> Comment se font les échanges de savoir-faire et de pratiques entre les salariés les plus expérimentés et les novices dans la profession ? <input type="checkbox"/> Devez-vous souvent travailler dans l'urgence ? <input type="checkbox"/> Comment gérez-vous le travail en série ? Les temps d'exécution ? <input type="checkbox"/> L'organisation du temps de travail de l'entreprise pose-t-il des problèmes aux salariés ? <input type="checkbox"/> Comment les salariés peuvent-ils vous faire part de leurs difficultés ? <input type="checkbox"/> Valorisez-vous les améliorations proposées par les salariés ?

La charge psychologique

	Risques: stress, insomnie, dépression
<input type="checkbox"/> Écouter et soutenir le salarié <ul style="list-style-type: none"> • Réduire sa charge psychologique 	<input type="checkbox"/> Quels moyens avez-vous pour apprécier les éléments de charge psychologique ? (plaintes, absences ...) <input type="checkbox"/> Les salariés sont-ils soumis à de fortes contraintes de temps, de production ? Ont-ils peu ou beaucoup d'autonomie ? <input type="checkbox"/> L'employeur doit se poser la question du climat social de son entreprise et des rapports existant entre la hiérarchie et les salariés <input type="checkbox"/> Les salariés ont-ils à subir des pressions, des violences de personnes extérieures ? <input type="checkbox"/> Les salariés se plaignent-ils d'un manque de reconnaissance ? <input type="checkbox"/> Comment sont-ils informés du devenir de l'entreprise ? <input type="checkbox"/> Existe-t-il des réunions d'échange avec les salariés ? <input type="checkbox"/> Existe-t-il des procédures de recrutement et d'intégration ? <input type="checkbox"/> L'employeur doit se soucier d'éviter discrimination et exclusion

Transport et trajet

	Risque d'accidents de la circulation et fatigue, lombalgie
<input type="checkbox"/> Limiter le plus possible la fatigue physique	<input type="checkbox"/> Comment se fait le déplacement des salariés ? <input type="checkbox"/> Tient-on compte des distances parcourues, des moyens de transport pris, du temps nécessaire pour se rendre au travail ?

Eclairage

	Risques d'A.T.
<input type="checkbox"/> Eviter la fatigue visuelle	<input type="checkbox"/> Vous êtes vous assuré que les éclairages au poste de travail étaient suffisants ? <input type="checkbox"/> Avez-vous privilégié l'éclairage naturel ? <input type="checkbox"/> Avez-vous prévu des éclairages différents en fonction de l'activité des opérateurs ?

Points clés indicatifs (non exhaustifs) pour l'évaluation des risques

Agents infectieux

	Risque de contamination microbienne
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Repérer les situations de risques infectieux <input type="checkbox"/> Donner aux salariés les moyens de se protéger 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les salariés connaissent-ils les risques infectieux et les voies de propagation des agents bactériologiques ? <input type="checkbox"/> Quelle formation/information a été dispensée par la médecine du travail ? <input type="checkbox"/> Ont-ils des gants à leur disposition ? <input type="checkbox"/> Connaissent-ils les règles d'hygiène ?

Nuisances sonores

	Risque de perte auditive, fatigue
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Limiter au plus bas possible l'exposition sonore des salariés <input type="checkbox"/> Réduire le nombre de salariés exposés <input type="checkbox"/> Ne pas exposer inutilement les salariés qui ne devraient pas l'être 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le médecin du travail a-t-il constaté chez certains salariés une perte auditive ? <input type="checkbox"/> Avez-vous des remontées (via le médecin du travail, le chef d'atelier ou les salariés eux mêmes) de gêne générée par le bruit ? <input type="checkbox"/> Existe-t-il des déclarations de maladies professionnelles relatives au bruit dans votre entreprise ? <input type="checkbox"/> Avez-vous fait effectuer une estimation du niveau sonore moyen ? <input type="checkbox"/> Quelle est la durée moyenne du port des protections d'oreilles (bouchons d'oreilles, casque antibruit...) de vos salariés exposés au bruit ? <input type="checkbox"/> Avez-vous essayé de trouver des solutions avec vos salariés pour réduire : tout d'abord le bruit (capotage des machines les plus bruyantes, isolement de certains postes de travail...) mais également le nombre de salariés exposés ? <input type="checkbox"/> Pouvez-vous repenser l'organisation du travail pour réduire le nombre de salariés exposés ? <input type="checkbox"/> Les protecteurs auditifs sont-ils en nombre suffisant et disponibles pour tous (y compris CDD, intérim, apprentis, stagiaires...) Sont-ils adaptés ? Sont-ils portés de manière systématique pour tous les travaux exposant à plus de 85 dbA ? <input type="checkbox"/> Faire réaliser une information aux salariés sur les risques encourus

Utilisation des machines et des outils

	Risques de coupures, de brûlures, de sectionnement
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réduire les risques d'accidents <input type="checkbox"/> Vérifier la conformité et le bon fonctionnement des machines et des outils <input type="checkbox"/> Organiser les procédures de travail pour les outils et les machines 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le plan de mise en conformité est-il à jour ? <input type="checkbox"/> Quel est l'état des machines portatives ? Sont-elles entretenues, vérifiées ? <input type="checkbox"/> Les protecteurs sont-ils toujours en place sur les machines et correctement utilisés ? <input type="checkbox"/> Si les capots sont retirés lors de certains travaux, en connaissez-vous les raisons ? Peut-on envisager une autre protection pour ces cas ponctuels ? <input type="checkbox"/> Les risques liés à la maintenance et à l'entretien des machines : qui intervient en cas de panne ? Avec quelle formation ? Quelles consignes de sécurité sont prévues ? <input type="checkbox"/> Débranchez-vous systématiquement les machines en cas d'intervention ? <input type="checkbox"/> Les machines sont-elles correctement implantées les unes par rapport aux autres : espace suffisant au poste de travail (approvisionnement, utilisation, maintenance...)? <input type="checkbox"/> Le salarié qui utilise la machine est-il qualifié ? Formé ? Informé des risques au poste de travail ? Dispose-t-il des consignes d'utilisation de la machine ? Existe-t-il une notice au poste de travail ?

Points clés indicatifs (non exhaustifs) pour l'évaluation des risques

Chutes

	Risques d'A.T.
<input type="checkbox"/> Equipements de travail <input type="checkbox"/> Etat des sols <input type="checkbox"/> Travaux autorisés <input type="checkbox"/> Voies de circulation sûres <input type="checkbox"/> Séparer les flux <input type="checkbox"/> Lutter contre le désordre	<input type="checkbox"/> Comment sont prévues les tâches impliquant des travaux en élévation ? <input type="checkbox"/> Le lieu de travail est-il encombré ? <input type="checkbox"/> Quel est l'état de l'éclairage, des escaliers ? <input type="checkbox"/> Quel est l'état des sols (pentes, obstacles, trous ...) ? <input type="checkbox"/> Les entrées, escaliers, issues de secours sont-ils libres de tout obstacle ? <input type="checkbox"/> Comment est organisée la circulation ? <input type="checkbox"/> Les différentes zones de circulation (engins, personnes) sont-elles délimitées et dégagées ? <input type="checkbox"/> Les espaces de sécurité autour des postes de travail sont-ils respectés ? <input type="checkbox"/> La logique de marche en avant est-elle respectée ?

Utilisation de produits chimiques

	Risque d'A.T. et Maladies professionnelles : allergies, intoxication, possibles effets irréversibles
<input type="checkbox"/> Recenser les produits et connaître les dangers et risques <input type="checkbox"/> Rechercher des produits de substitution moins dangereux <input type="checkbox"/> Limiter l'exposition des salariés à toutes les phases de la manipulation	<input type="checkbox"/> Recenser les produits et connaître les dangers et risques <input type="checkbox"/> Rechercher des produits de substitution moins dangereux <input type="checkbox"/> Limiter l'exposition des salariés à toutes les phases de la manipulation - Stockez-vous les produits dangereux dans un local séparé ? Ce local est-il ventilé ? <input type="checkbox"/> Les risques liés à l'utilisation des produits sont-ils connus par les salariés ? <input type="checkbox"/> Les protections individuelles adaptées (masques, gants...) sont-elles à la disposition des salariés en nombre suffisant ? <input type="checkbox"/> Les salariés sont-ils formés et informés sur : <ul style="list-style-type: none"> • les symboles figurant sur les produits ? • le port de protections individuelles ? • les risques pour leur santé ? <input type="checkbox"/> Avez-vous fait appel au médecin du travail pour donner ces informations/formations ? <input type="checkbox"/> Les fiches de données sécurité sont-elles disponibles pour tous les produits utilisés ? Existe-t-il une notice de sécurité au poste de travail tenant compte des données issues des fiches de données sécurité et des risques identifiés au poste de travail ?

Risques liés au travail en intérim

	Risques d'A.T.
<input type="checkbox"/> Réduire les risques d'accidents <input type="checkbox"/> Préparer au mieux les salariés à leur mission <input type="checkbox"/> Organiser les procédures de travail	<input type="checkbox"/> Connaître les risques en amont de la mission : Avez-vous une bonne connaissance des risques dans les secteurs de vos missions ? <input type="checkbox"/> Avez-vous ciblé les risques à partir des conséquences qu'ils entraînent sur les intérimaires ? <input type="checkbox"/> Avez-vous élaboré des fiches de postes ? <input type="checkbox"/> Dans ces fiches y a-t-il une description des risques encourus ? <input type="checkbox"/> L'entreprise utilisatrice envisage-t-elle une formation au poste ? <input type="checkbox"/> Quelles sont les conditions d'accueil du salarié ? <input type="checkbox"/> Avez-vous fait valider la fiche de poste par l'entreprise utilisatrice ? <input type="checkbox"/> Informer l'intérimaire avant la mission : avez-vous sensibilisé l'intérimaire à partir de la fiche de poste ? <input type="checkbox"/> Comment vous assurez vous de la bonne compréhension des messages sécurité ? <input type="checkbox"/> A-t-il passé une visite médicale d'aptitude ? <input type="checkbox"/> La mission fait-elle obligation d'une surveillance médicale particulière ? <input type="checkbox"/> Le bilan de la mission : comment organisez-vous les retours de mission sur les conditions de travail et de sécurité ? <input type="checkbox"/> Quels types d'information lui demandez-vous ? <input type="checkbox"/> Quelles actions mettez-vous en place pour améliorer la sensibilisation des intérimaires ?

CONTACTS UTILES en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les Services de santé au travail

Contacter le médecin du travail dont dépend votre entreprise

Services de l'État

DRTEFP 180 Avenue du Prado 13285 MARSEILLE Cedex 8 Tél : 04 91 15 12 12

(Ou Contacter l'Inspection du Travail de votre département)

Site DRTEFP/DDTEFP : www.sdtefp-paca.travail.gouv.fr

Site internet d'information juridique : www.legifrance.fr

Les organismes professionnels

ACT Méditerranée Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

Europarc de Pichaury • Bt C1 • 1330, rue Guillibert de la Lauzière

13856 Aix en Provence cedex 3

Site internet : www.anact.fr • Tél : 04 42 90 30 20

CRAM Sud-Est

35 rue Georges • 13 385 Marseille cedex 20

Site internet : www.cramse-preges.org

Service de documentation : Tél : 04 91 85 85 36

Il existe une antenne de la CRAM dans chaque département.

Site de la Prévention en PACA : www.sante-securite-paca.org

OPPBTP organisme de prévention du BTP

375 bd Michelet • 13009 MARSEILLE • Tél : 04.91.71.48.

Site internet www.oppbtp.fr

Chambre Régionale des Métiers en PACA

87 bd Périer • 13008 MARSEILLE • Tél : 04.96.10.05.40

Les organisations professionnelles patronales

UPR - Union Patronale Régionale Paca

16, place du général de Gaulle • 13231 MARSEILLE cedex1

UPAR - Union Professionnelle Artisanale Régionale

1140, rue Ampère Actimart • Bât 3 • 3 allée des ingénieurs • 13851 Aix-en-Provence Cedex 3

CGPME PACA

2 Rue paradis • 13001 MARSEILLE

Les organisations syndicales de salariés

Union Régionale CGT : 26, rue du Verger • 13002 MARSEILLE

Union Régionale CFDT : 11, rue de muletiers • 13100 AIX EN PROVENCE

Union Régionale CGT FO : 13, rue de l'Académie • 13001 MARSEILLE

Union Régionale CFTC : 93, avenue de Montolivet • 13248 MARSEILLE

Union Régionale CFE – CGC : 24, avenue du Prado • 13008 MARSEILLE

La Prévention en Action

Ce guide est le résultat d'un travail collectif piloté par la DRTEFP et accompagné par l'Union régionale des Entreprises Adaptées. Il a été réalisé grâce à la participation de 10 entreprises adaptées de la région PACA engagées dans une dynamique active de démarche Prévention.

Les secteurs d'activités représentés étaient diversifiés :
Restauration- Imprimerie-carterie-BTP-Espaces verts/maintenance-nettoyage-conditionnement-blanchisserie-électronique...

AFPJR nature et jardins Espaces verts et maintenance 06640 Saint janet
Tél : 04.93.59.40.80

ATELIERS BELONE Durance ZI St joseph, avenue du 1er mai 04100 Manosque
Tél : 04.92.70.48.48

ATELIER DU FOURNAS 21 bis rue Paul Cezanne 04600 SAINT AUBAN
Tél : 04.92.64.15.44

ATELIERS GILLES KERCHENE
84840 Lapalud • Tél : 04.90.40.33.91

ATELIERS DE LA VALLEE DES DUYES
Le village 04380 BARRAS
Tél : 04.92.34.61.90.

AVATH Espace Lucien Forno
531A rue Docteur Barrois La Loubière
83000 Toulon • Tél : 04.94.10.18.00

LOU JAS
Route de St Jean 04160 CHATEAU-ARNOUX
Tél : 04.92.64.08.72.

Luberon Multi Services
Zac du MIN, rue jean Monet BP34
84301 Cavaillon cedex • Tél : 04.90.06.44.64

MARVILLE PROVENCE
12 allée des genêts Parc d'activité de Sisteron 04200 SISTERON • Tél : 04.92.61.27.13

SOBIRATS
L'hermitage 84200 CARPENTRAS
Tél : 04.90.60.24.65

Les cabinets conseil qui ont collaboré à la réalisation de ce guide sont :
DDC, RAINBOW ERGONOMIE et GILLARDO CONSEIL ENTREPRISE

Directeur de la publication :
Gérard CASCINO • Directeur Régional du Travail,
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
180, avenue du Prado 13285 MARSEILLE cedex 8

Dépôt légal : 5 mars 2009 - n°19

Réalisation : DRTEFP